

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 7 novembre 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 25
Pouvoirs : 12
Votants : 37

Date de convocation : 30 octobre 2023
Date d'affichage : 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHEROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Madame FONTBONNE Anne-Laure à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique
Monsieur BENSAT Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie
Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur GAUTIER Laurent
Monsieur GREEN Alain à Madame GAIR Laurence
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoît
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique

Absent excusé :

Madame PALOMARES Aline

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DELIBERATION N°033/2023

OBJET : CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT 2^è GÉNÉRATION (CID 2) – DÉFINITION DU PROGRAMME D’ACTIONS PRÉVISIONNEL 2024 - 2027

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, vice-président en charge de la prospective territoriale, relatif au programme d'actions prévisionnel du Contrat Intercommunal de Développement 2^è génération (CID 2) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes les Portes Briardes entre villes et forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°CD-2020/09/24 en date du 24 septembre 2020 adoptée par l'assemblée délibérante du Conseil départemental de Seine-et-Marne approuvant le règlement du contrat intercommunal de développement (CID) 2^è génération ;

Vu la délibération n°073/2021 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 par laquelle la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts se porte candidate auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un contrat intercommunal de développement 2^è génération ;

Vu le courrier en date du 26 juillet 2022 du Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne portant validation de la candidature de la communauté de communes à un CID 2^è génération ;

Vu le courrier n°110/2023 en date du 20 juillet 2023 à Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne sollicitant une dérogation pour n'inscrire que deux projets au programme d'actions du CID 2 pour la période 2024 - 2027 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil départemental autorisant l'inscription de deux projets au programme d'actions du CID 2 ;

Considérant que ce programme se compose de deux actions, élaborées sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (tableau annexé à la présente) ;

Considérant l'enveloppe financière attribuée à la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts par le Département de Seine-et-Marne à hauteur de 1 515 921 euros ;

Considérant que la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts souhaite obtenir l'aide du Département de Seine-et-Marne au travers sa politique contractuelle ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Valide le tableau récapitulatif du programme d'actions joint à la présente délibération ;
- Valide le principe de signature de tout contrat ou convention nécessaire à cet effet ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ozoir-la-Ferrière, le 7 novembre 2023

Le Président,
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,
Christine Fleck



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



**Contrat intercommunal de développement (CID 2) de la communauté de communes
Les Portes briardes entre villes et forêts
Programme d'actions 2024 - 2027**

Intitulé des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Construction d'un centre aquatique intercommunal	2024- 2027	11 306 084,00 €	757 960,50 €	6,70 %	Région Ile-de-France : - au titre du "plan piscines régional" pour 800 000 euros - au titre du fonds chaleur pour 150 150 euros ADEME : - au titre du fonds chaleur pour 218 610 euros pour des montants arrêtés au 31 octobre 2023
Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable intercommunal	2024 - 2027	10 000 000,00 €	757 960,50 €	7,58 %	Région Ile-de-France au titre du plan vélo régional État au titre de la DSIL ou de la DETR 2024
TOTAL		21 306 084,00 €	1 515 921,00 €		